DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
CANTON
BOULOGNE NORD-OUEST
COMMUNE
WIMEREUX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

2026_071
Feuillet n° 071

DGS/SG/LNCH

ATTRIBUTIONS ET DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS AUX ADJOINTS DANS LEUR DOMAINE DE COMPÉTENCE

Le Maire de la ville de WIMEREUX,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints ;

Vu la délibération n° 20260322_2 du Conseil Municipal du dimanche 22 mars 2026 fixant le nombre de postes d'adjoints au Maire à **sept** ;

Vu la délibération n° 20260322_3 du Conseil Municipal du dimanche 22 mars 2026 portant l'élection des Adjoints ;

Vu le Procès-Verbal d'élection du Maire et des Adjoints du dimanche 22 mars 2026 ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les Adjoints au Maire.

ARRÊTE

ARTICLE 1er :
Monsieur BOUTLEUX Guy, **1er Adjoint**, reçoit délégation pour les attributions des fonctions suivantes :

- Finances,
- Travaux structurants,
- Camping.

Les délégations susnommées n'entraînent pas délégation de signature de documents.

ARTICLE 2 :
Madame DUQUESNE Cécile, **2ème Adjoint**, reçoit délégation pour les attributions des fonctions suivantes :

- Affaires scolaires,
- Petite enfance.

Les délégations susnommées n'entraînent pas délégation de signature de documents.

ARTICLE 3 :
Monsieur CAILLIER Christophe, **3ème Adjoint**, reçoit délégation pour les attributions des fonctions suivantes :

- Évènementiel,
- Rayonnement de la Station.

Les délégations susnommées n'entraînent pas délégation de signature de documents.

ARTICLE 4 :
Madame ROUSSEAU Marie-José, **4ème Adjoint**, reçoit délégation pour les attributions des fonctions suivantes :

- Solidarités.

Les délégations susnommées n'entraînent pas délégation de signature de documents.

ARTICLE 5 :
Monsieur DEVIN Serge, **5ème Adjoint**, reçoit délégation pour les attributions des fonctions suivantes :

- Sécurité et domaine public,
- Cérémonies,
- Élections,
- Cimetières.

Les délégations susnommées n'entraînent pas délégation de signature de documents.

ARTICLE 6 :
Madame COLL Hélène, **6ème Adjoint**, reçoit délégation pour les attributions des fonctions suivantes :

- Communication,
- Relations avec les usagers et le Centre Socioculturel Audrey Bartier.

Les délégations susnommées n'entraînent pas délégation de signature de documents.

ARTICLE 7 :
Monsieur SAMUEL Jean-Michel, **7ème Adjoint**, reçoit délégation pour les attributions des fonctions suivantes :

- Sport.

La délégation susnommée n'entraîne pas délégation de signature de documents.

2026_071
Feuillet n° 072

ARTICLE 8 :
Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux et publié dans le registre réglementaire de la Commune.

ARTICLE 9 :
Conformément aux articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

ARTICLE 10 :
Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, et Madame la Responsable du SGC de Boulogne-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dès sa publication, dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,
- à Madame la Procureure de la République de Boulogne-sur-Mer,
- à Madame la Responsable du SGC de Boulogne-sur-Mer,
- aux intéressés.

Wimereux,

Vu le D.G.S.,

Signé électroniquement par :
Jean-Luc DUBAËLE
Date de signature : 07/04/2026
Qualité : Maire de la ville de WIMEREUX